



Rapport d'activités

ANNEE 2024





LE MOT DU PRESIDENT

Au moment de tirer un bilan de l'activité du Syndicat Marne Vive pour l'année 2024, je tiens à rendre hommage à Sylvain Berrios, qui a assuré la présidence du Syndicat jusqu'en juillet 2024 après dix années passées à sa tête. Engagé en faveur de l'objectif baignade, attentif au travail de co-construction puis de mise en œuvre du SAGE Marne Confluence, volontaire dans le pilotage du Contrat "Eau et climat - Trame verte et bleue" 2018-2023, il a su consolider le Syndicat dans ses missions (nouveaux statuts), dans son périmètre d'intervention, dans ses membres, dans ses moyens humains et financiers pour faire aujourd'hui du Syndicat un acteur de l'eau reconnu.

Je souhaite également remercier Éric Flesselles, Vice-président du Syndicat, qui a assuré avec un grand dévouement l'intérim à la présidence du Syndicat au cours du second semestre. Cela a permis au Syndicat de poursuivre l'exercice de ses missions sans interruption.

Deux faits notables retiennent plus particulièrement mon attention en 2024. Le premier concerne le bilan et l'évaluation du Contrat 2018-2023. Outil privilégié de mise en œuvre du SAGE, il formalise des engagements entre maîtres d'ouvrages et partenaires financiers autour d'objectifs communs et d'un programme d'actions. Le rôle du Syndicat y prend tout son sens : animer, faciliter, impulser, sensibiliser. Le bilan chiffré très satisfaisant et l'appréciation positive du Contrat par les partenaires sont à mettre au crédit du Syndicat et des différents signataires. Un nouveau Contrat 2025-2030 verra ainsi le jour en 2025.

L'autre fait marquant de 2024 est la baignade. Si l'été 2024 n'a pas vu l'ouverture des premières baignades en Marne, la bonne tenue des épreuves en Seine dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques aura mis en exergue les efforts collectifs qui ont permis d'être au rendez-vous de cet événement planétaire. Je suis fier du rôle joué par le Syndicat Marne Vive, qui poursuit avec ferveur l'objectif baignade en Marne depuis sa création. Avec sept "profils de baignade" produits fin 2024, le Syndicat est incontestablement à l'avant garde sur le sujet, qui devrait aboutir à l'ouverture des premières baignades en Marne au cours de l'été 2025.

Vous l'aurez compris, l'année 2024 aura été une année charnière avant de se projeter avec enthousiasme sur l'année 2025, pleine de promesses. Je remercie les membres du Syndicat, et particulièrement son directeur Christophe DEBARRE et son équipe, ainsi que tous nos partenaires avec lesquels nous poursuivons une même ambition, celle de protéger nos rivières pour l'intérêt de nos concitoyens.

Pierre-Michel DELECROIX

SOMMAIRE

UN SYNDICAT AU SERVICE DU BASSIN VERSANT AVAL DE LA MARNE	5
Le territoire	5
Les membres du Syndicat en 2024	5
Historique, objectifs et missions	7
Des modalités d'intervention variées	9
Les moyens	9
CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE PARTAGEE DE L'EAU & FAIRE EVOLUER LA	
PRISE EN COMPTE DES MILIEUX AQUATIQUES	10
LE SAGE MARNE CONFLUENCE.....	11
L'animation des instances : les outils du travail collectif	12
Préparation d'une étude inter-SAGE sur la ressource en eau	14
L'appui à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme	14
La formulation des avis sur les dossiers.....	15
ACCOMPAGNER LES PROJETS POUR REDUIRE LES PRESSIONS SUR LA RESSOURCE	
ET SUR LES RIVIERES.....	17
LE CONTRAT EAU ET CLIMAT - TRAMES VERTES BLEUES MARNE CONFLUENCE.....	17
DEFENDRE LES ENJEUX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE	20
INFORMER & METTRE EN PARTAGE	21
AMELIORER LA CONNAISSANCE ET MOBILISER LE TERRITOIRE.....	22
L'OBJECTIF BAINNADE	22
L'accompagnement des villes candidates et la poursuite des études préparatoires à l'ouverture des baignades.....	23
L'acquisition des connaissances sur la qualité de la Marne	23
La sensibilisation, le partage de l'objectif et les engagements collectifs.....	25
L'ANNEE 2024 EN CHIFFRES	27
ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS	28
Bilan financier 2024.....	28
Détail des recettes et des dépenses de fonctionnement	28
Détail des recettes et des dépenses d'investissement.....	29
ANNEXE 1: LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU SAGE MARNE CONFLUENCE.....	32

Photo page de couverture : Les bords de Marne, devant les locaux du Syndicat Marne Vive – hiver 2024

UN SYNDICAT AU SERVICE DU BASSIN VERSANT AVAL DE LA MARNE

Le territoire

Le périmètre d'action du Syndicat Marne Vive est celui du SAGE Marne Confluence soit **270 km²** regroupant **52 communes** réparties sur quatre départements (la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Ville de Paris) et positionné à l'interface entre le bassin de la Marne et la zone dense de la métropole parisienne.

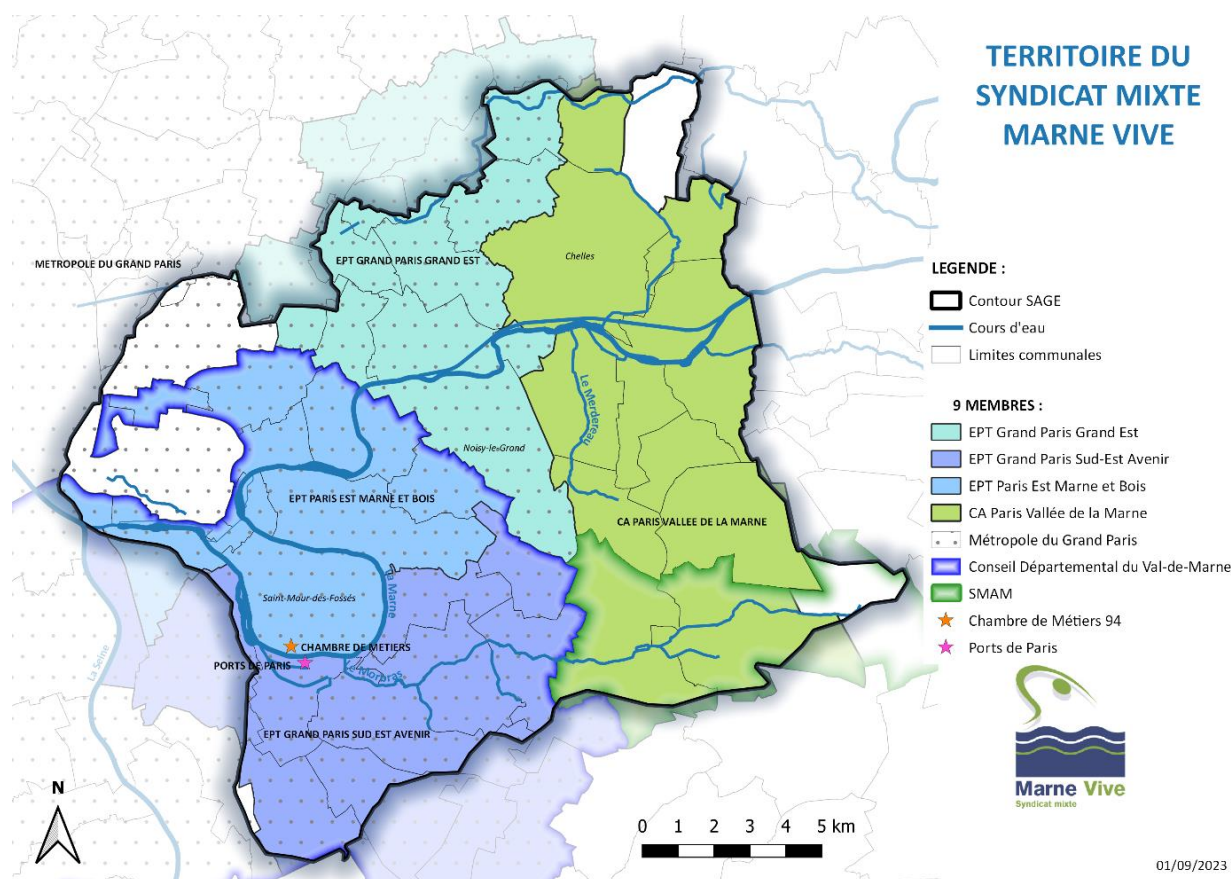


Figure 1 : Périmètres d'intervention administratif et hydrographique du Syndicat Marne Vive

Les membres du Syndicat en 2024

Après la réorganisation territoriale de 2016, les membres du Syndicat Marne Vive se sont progressivement transformés : les communes ont très majoritairement été remplacées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale porteuses des compétences eau-assainissement et urbanisme. Le Syndicat Marne Vive est constitué de **9 membres** dont **vingt et un représentants** siègent au comité syndical.

Les membres du Syndicat sont restés inchangés en 2024.

Le Syndicat Marne Vive couvre ainsi la quasi-totalité du territoire correspondant au périmètre du SAGE Marne Confluence, soit environ 1,3 millions d'habitants.

1. Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne	Stéphanie BARNIER, Vice-Présidente Edmonde JARDIN Jacques PHILIPPON <i>Suppléante Colette BOISSOT</i> <i>Suppléante Monique COULAIS</i> <i>Suppléant Christian COUTURIER</i>
2. Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est	Patrick BRUCH Eric FLESSELLES, Vice-Président Pascal BUTIN Jean Michel BLUTEAU <i>Suppléant Claude SPIQUEL</i> <i>Suppléant Normando MOREIRA</i> <i>Suppléant Pierre BORNAND</i> <i>Suppléante Michèle CLAVEAU</i>
3. Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois	Sylvain BERRIOS, Président Michel DESTOUCHES Tatiana SAUSSEREAU, Vice-Présidente Virginie TOLLARD <i>Suppléante Caroline ADOOMO</i> <i>Suppléant Pascal TURANO</i> <i>Suppléante Bénédicte MARETHEU</i> <i>Suppléant Pierre-Michel DELECROIX</i>
4. Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir	Jean-Pierre CHAFFAUD Yvan FEMEL Bruno HELIN, Vice-Président Denis OZTORUN <i>Suppléante France BERNICHI</i> <i>Suppléant Bruno CARON</i> <i>Suppléante Françoise LECOUFLE</i> <i>Suppléant François VITSE</i>
5. HAROPA Ports, Agence Seine Amont à Bonneuil	Éric FUCHS <i>Suppléante Sophie MANCA</i>
6. Chambre de Métiers et d'Artisanat du Val-de-Marne	Julien MIE
7. Métropole du Grand Paris	Laurent CATHALA Arnaud VEDIE <i>Suppléant Jean-Pierre BARNAUD</i> <i>Suppléant Patrick DOUET</i>
8. Conseil Départemental du Val-de-Marne	Chantal DURAND <i>Suppléant Germain ROESCH</i>
9. Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras	Hocine OUMARI <i>Suppléant Francis IGLESIAS</i>

Tableau 1 : Liste des délégués du Syndicat Marne Vive en 2024

Historique, objectifs et missions

Créé en 1993 à l'initiative de collectivités et d'acteurs du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le Syndicat mixte Marne Vive a pour **objectif statutaire la reconquête de la qualité de la Marne** et particulièrement de **la baignade**, usage interdit en 1970 dans le Val-de-Marne puis progressivement dans les années 80 en Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne.

Il intervient ainsi pour :

- **Restaurer les rivières et favoriser la biodiversité**
- **Améliorer la qualité de la ressource en eau, pour des rivières propres et résilientes**
- **Créer des espaces de nature et de paysages liés à l'eau dans la ville de demain**

Sur un territoire encadré à l'ouest par Paris et à l'est par Marne-la-Vallée, à cheval sur la Métropole du Grand Paris et le département de Seine-et-Marne, les membres du Syndicat ont **mutualisé leurs forces pour bâtir une stratégie, développer des actions pour améliorer la qualité écologique de la rivière**, soumise à de nombreuses pressions urbaines et source de fortes aspirations par les habitants.

En effet, la Marne, sur ce territoire, est la ressource en eau de près de 2 millions d'habitants, le support de la navigation commerciale et de loisirs nautiques. Ses berges accueillent des cheminements piétons pour des riverains en quête de ressourcement ou de fraîcheur et elles sont souvent marquées par la vie urbaine. Le site est riche d'histoire et de culture. Enfin, comme tout espace naturel, la Marne et ses affluents doivent pouvoir bénéficier de conditions favorables pour héberger une biodiversité adaptée et protégée pour faire face au développement et à l'intensité urbaine.

La rivière, ses affluents et ses milieux associés sont donc au cœur d'une mosaïque d'enjeux qui font toute la richesse du territoire et l'importance de la mise en œuvre d'une stratégie commune, partagée et concertée.

Face à tous ces enjeux, dont il entend assurer un équilibre, le Syndicat Marne Vive a progressivement diversifié ses actions et s'est doté de différents outils :

- Dès 1994, il réunit les différents acteurs liés à la rivière et réalise des études de diagnostic en vue d'élaborer un schéma directeur ;
- En 2000, le Syndicat approuve son **Schéma Directeur** : l'objectif baignade est retenu et structure l'ensemble des opérations de son territoire ;
- Dans les années 2000, il élabore un observatoire de la rivière pour sensibiliser aux paramètres indicateurs de la qualité de l'eau ;
- En 2002-2007, le Syndicat anime un **1^{er} contrat de bassin**, programme d'actions pluriannuel pour la Marne que les membres s'engagent à réaliser : 37M€ d'études et de travaux ont été investis ;
- En 2005, il organise avec l'association European River Network (ERN) le premier **Big Jump** sur la Marne ;
- En 2008, le Syndicat s'engage à accompagner les acteurs du territoire aval de la Marne pour élaborer le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence**, document stratégique de planification dans le domaine de l'eau, et réalise l'étude préliminaire ;
- En 2010, le Syndicat devient la structure porteuse de la phase d'élaboration du SAGE Marne Confluence ;

- En 2010, **un 2^e contrat de bassin 2010-2015** est ouvert aux villes non membre du Syndicat pour amplifier la dynamique des opérations pour la rivière. Fin 2015, 106M€ d'études et de travaux ont été engagés pour la Marne et pour le ru de Chantereine ;
- En 2015, le Syndicat lance la première campagne de suivi de la qualité bactériologique de la Marne ;
- En 2017, il modifie ses **statuts** pour prendre en compte l'évolution des compétences et notamment la création de la compétence GEMAPI ainsi que la réorganisation administrative qui redistribue les compétences eau, assainissement, urbanisme et aménagement ;
- En 2018, le **SAGE Marne Confluence** est approuvé le 2 janvier, il fixe 6 objectifs généraux de gestion équilibrée des milieux aquatiques. Le Syndicat est confirmé pour porter la phase de mise en œuvre du SAGE ;
- En 2018, un nouveau **contrat d'actions** « Trame vertes et bleues » Marne Confluence 2018-2023 (également labellisé « Eau et Climat » en 2021) est signé, regroupant 23 signataires, maîtres d'ouvrages pour un programme d'action de 98M€ ;
- En 2019, le Syndicat déploie une **nouvelle animation « eaux pluviales »** pour sensibiliser à la question de la gestion des eaux pluviales et développer les pratiques de projets plus vertueux ;
- En 2019, le **Plan Paysage** est approuvé et sa diffusion commence avec l'aide des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;
- En 2021, le Syndicat réunit 5 villes dans le cadre d'un **groupement de commande pour accompagner l'élaboration des profils de baignade**, préalable indispensable à l'ouverture d'une zone de baignade ;
- En 2022 et 2023, le Syndicat accueille de nouvelles collectivités adhérentes et **couvre désormais quasi-intégralement le périmètre du SAGE Marne Confluence** ;
- En 2023, la Commission Locale de l'Eau délibère en faveur d'un **calendrier d'évolution du SAGE**, pour intégrer les nouveaux enjeux du territoire ;
- En 2024, le Syndicat établit un bilan et une évaluation de la mise en œuvre du Contrat 2018-2023 ; le comité de pilotage du Contrat valide l'opportunité de s'engager collectivement dans un **nouveau Contrat 2025-2030**.



Figure 2 : Réunion du Comité syndical de Marne Vive

Des modalités d'intervention variées

L'objectif du Syndicat est de défendre les multiples intérêts de la rivière, avec les acteurs locaux, les services de l'Etat et ce, grâce à différents outils : les contrats territoriaux, le SAGE Marne Confluence, le Plan de Paysage, le Big Jump, ...

Ses statuts (2017) précisent dans leur article 1 relatif à son objet :

« Il a pour objet l'élaboration, la modification, la révision, le suivi et l'accompagnement dans la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence. Il participe à la préservation et à l'amélioration du milieu naturel (eau, faune, flore) sur le bassin versant de la Marne, à la gestion équilibrée et durable des usages et des milieux ainsi qu'aux opérations pouvant concourir à retrouver l'usage de la baignade en Marne. »

Ses modalités d'intervention sont variées. Le Syndicat accompagne ses membres dans la mise en place de leurs projets et de leurs travaux, il communique sur les résultats obtenus et suit les grands projets du territoire. En parallèle et au quotidien, le Syndicat Marne Vive dispose d'un programme d'études sur le bassin versant de la Marne et de ses affluents, afin de mieux connaître les milieux aquatiques et humides, leur richesse mais aussi leur vulnérabilité.

Il suit également les grands projets du territoire afin de sensibiliser les acteurs à la question de l'eau et faire connaître et respecter les objectifs du SAGE. Enfin, il constitue une gouvernance partagée de l'eau sur le bassin versant aval de la Marne.

Le Syndicat mixte Marne Vive s'engage donc activement pour protéger la Marne et ses affluents tout en tenant compte des aspirations du terrain et des modifications du contexte territorial (cf. Annexe 1 – les Objectifs Généraux du SAGE).

Les moyens

En 2024, l'équipe technique est constituée de 5 personnes :

- 3 ingénieurs : animation du contrat d'actions, animation du SAGE Marne Confluence, chargé d'étude « milieux – ressource » (pourvu en septembre 2024) ;
- 1 responsable administratif (mis à disposition à temps plein par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés) ;
- 1 direction ;

Une stagiaire a été accueillie par le Syndicat au cours de l'année.

En l'absence de subvention de l'Agence de l'Eau sur le poste de chargé d'étude « eau dans la ville », ce dernier est resté vacant au cours de l'année 2024.



Figure 3 : Journée « hors les murs » de l'équipe du Syndicat le 17 juillet à Neuilly-sur-Marne

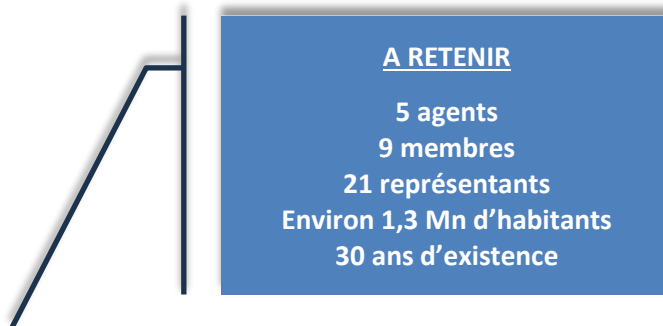
Les locaux : l'équipe technique et administrative du Syndicat est située au **77, quai de la Pie, en bord de Marne**, dans la « Maison de la Nature », qu'elle occupe avec le service Développement Durable de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Le **budget** 2024 est décomposé de la façon suivante :

- un budget de 87 474 € en investissement et 1 958 487 € en fonctionnement ;
- des cotisations des membres et participations volontaires perçues à hauteur de 484 053 € ; fixées par délibération chaque année, elles s'élèvent par exemple en 2024 à 0,36€ / habitant pour les communes et 0,30€ / habitant pour les EPT / CA. Des forfaits sont proposés pour les autres entités.
- des subventions à hauteur de 74 987 € sur les dossiers d'études et les postes.
- l'autofinancement, qui a complété ce budget.



Figure 4 : Forte affluence sur les bords de Marne pour le 1^{er} Big Jump à Neuilly-sur-Marne le 13 juillet



CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE PARTAGEE DE L'EAU & FAIRE EVOLUER LA PRISE EN COMPTE DES MILIEUX AQUATIQUES

Le SAGE Marne Confluence

Le SAGE Marne Confluence, dont l'élaboration a formellement débuté en 2010, a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 2 janvier 2018. Il comprend 6 Objectifs Généraux, déclinés dans le Plan d'Aménagement et Gestion Durable de la ressource en eau, et un Règlement que tout porteur de projet sur le territoire est tenu de respecter. Le SAGE touche tous les enjeux de l'eau et s'applique aux plans et projets dans un rapport de compatibilité au Plan d'Aménagement et Gestion Durable de la ressource en eau et de conformité au Règlement. Il permet donc de faire évoluer la prise en compte de l'eau dans les opérations et outils de planification. Le SAGE réunit les acteurs du territoire autour des enjeux de l'eau afin de s'accorder sur des objectifs communs et des priorités d'actions.

En 2024, la Commission Locale de l'Eau et ses instances ont poursuivi le travail de mise en œuvre du SAGE et posé des premiers jalons vers sa modification ou révision, conformément à la délibération de la CLE de décembre 2023.

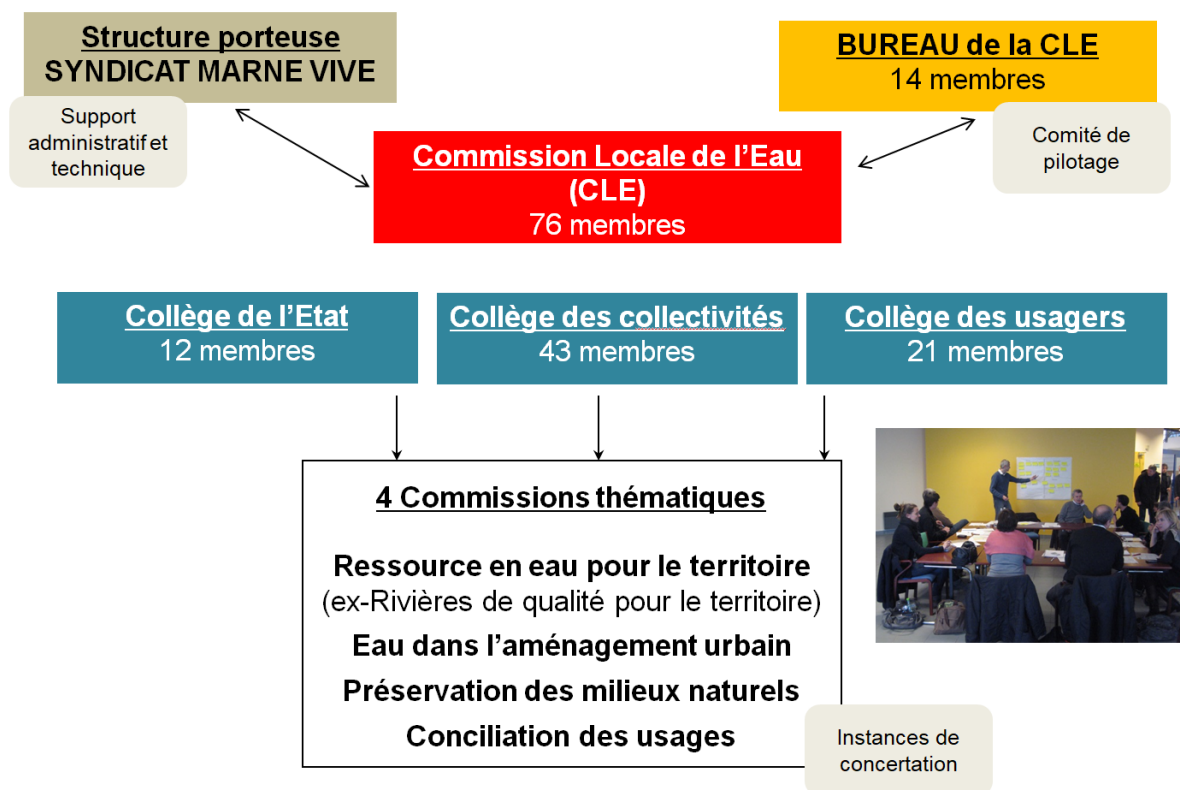
L'année 2024 a été marquée par :

- les réunions du Bureau de la CLE, le 4 juin, puis de la CLE, le 13 décembre ;
- l'engagement de la CLE sur le volet « gestion quantitative de la ressource en eau » à travers une association en inter-SAGE pour réaliser un diagnostic quantitatif de la ressource en eau à l'échelle francilienne de la nappe de l'Eocène du Valois (première phase avec une étude de connaissance) ;
- un accompagnement territorial soutenu pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et le respect de la conformité des projets avec le SAGE ;
- la réunion de la commission « Préservation des milieux naturels », le 19 juin, autour notamment de la thématique des zones humides ;
- l'accueil d'une stagiaire, sur une durée de 6 mois, qui a travaillé sur la préparation de l'actualisation de l'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE.



Figure 5 : CLE du 13 décembre 2024 à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur-des-Fossés

L'animation des instances : les outils du travail collectif



NB : la Commission « Rivières de qualité pour le territoire » a été renommée, fin 2024, en commission « Ressource en eau pour le territoire ».

La Commission Locale de l'Eau

Le Syndicat a réuni la Commission Locale de l'Eau le 13 décembre.

Outre les points à l'ordre de jour, permettant de partager le rapport annuel 2023, le programme de travail prévisionnel et les éléments de budget pour 2025, **les débats ont permis d'affirmer les engagements de la CLE sur l'amélioration de la connaissance de la ressource en eau de la nappe Eocène du Valois (voir précisions ci-après), d'informer la CLE de la nouvelle procédure d'autorisation environnementale, de partager l'analyse de différents projets sur les thématiques à enjeux du SAGE et, enfin, de présenter le bilan-évaluation du Contrat 2018-2023 et les perspectives d'un nouveau Contrat 2025-2030.**

Le Bureau, quant à lui, avait été réuni le 4 juin pour entériner le guide de lecture des articles 3 et 4 du Règlement du SAGE, relatifs à la protection des zones humides, ainsi que la feuille de route 2024-2026 des commissions thématiques et valider l'ordre du jour de la séance de la CLE.

Au cours de l'année 2024, des mails réguliers (environ un par trimestre) ont été adressés aux membres de la CLE pour partager des publications, des événements, des informations en lien avec les objectifs du SAGE. Cela a permis d'entretenir un lien avec les membres de la CLE en dehors des réunions plénières.

Les commissions thématiques

En accord avec la feuille de route 2024-2026 des commissions thématiques, la **commission « Préservation des milieux naturels » s'est réunie le 19 juin**. Cette rencontre qui a rassemblé une trentaine d'acteurs, a permis de faire un point d'avancement sur les études portées par la Métropole du Grand Paris et la CA Paris-Vallée de la Marne concernant les potentialités de restauration des cours d'eau, Morbras, ru de Chantereine, anciens rus. Les productions relatives à la thématique zones humides ont également été présentées : le guide de lecture des articles 3 et 4 du Règlement du SAGE et le travail préparatoire à l'actualisation de l'inventaire des zones humides du SAGE. Sur ce dernier point, une stagiaire a effectué, d'une part, un travail de bilan de l'évolution des surfaces de zones humides du territoire, sur la base des projets d'aménagement, et, d'autre part, un travail d'évaluation des articles 3 et 4 du règlement du SAGE sur la protection des zones humides. L'occasion de partager quelques chiffres clés relatifs aux zones humides sur le territoire du SAGE :

- 204ha de zones humides identifiées en 2014 dont plus des $\frac{3}{4}$ sont des entités de moins de 1000m² c'est-à-dire des milieux très morcelés ;
- 44ha de zones humides nouvellement identifiées depuis 2014 dans le cadre de diagnostics sur des projets ;
- un peu plus de 3ha de zones humides détruites depuis 2014, compensées à hauteur d'un peu plus de 7ha dont près de 3ha sur des zones humides déjà existantes (action de restauration) ;
- en conclusion, les zones humides cartographiées dans le SAGE sont mieux protégées que les zones humides non cartographiées et nouvellement identifiées, d'où un enjeu d'actualisation de l'inventaire et de la délimitation des zones humides du SAGE.



Figure 6 : Réunion de la commission « Préservation des milieux naturels » le 19 juin 2024

Le **groupe de travail « pollutions ponctuelles »**, associé à la commission thématique « Ressource en eau pour le territoire », ex-« Rivières de qualité pour le territoire », ne s'est pas réuni « physiquement » en 2024 mais les échanges avec les acteurs impliqués dans la chaîne d'alerte et d'intervention se sont poursuivis, dans l'optique d'aboutir à un annuaire des contacts, à des procédures et des outils d'alerte, de gestion et de partage d'informations d'ici à l'ouverture des premières baignades prévues à l'été 2025.

Les attentes exprimées par les acteurs vis-à-vis du SAGE comme lieu d'information, de débat, de co-construction, demeurent fortes ; le Syndicat se mobilise au quotidien et dans la mesure de ses moyens pour jouer ce rôle de mise en réseau et répondre aux besoins en termes d'outils ou de retours d'expérience.

Préparation d'une étude inter-SAGE sur la ressource en eau

La région Ile-de-France est soumise de plus en plus fréquemment à des épisodes de sécheresse. Les effets du changement climatique pourraient accroître l'occurrence de ces épisodes et leur intensité, avec des répercussions sur la ressource en eau et ses usages. Identifiée dans le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 comme **secteur à équilibre quantitatif fragile**, la nappe souterraine de l'Eocène du Valois nécessite de mettre en place une stratégie de gestion adaptée à cette situation. Au préalable, il est nécessaire de **disposer de connaissances robustes sur le fonctionnement des hydrosystèmes** associés à cette nappe. Cette étude permettra ensuite de définir les volumes prélevables dans cette nappe et les trajectoires de prélèvement pour chaque usager.

Au regard de l'étendue de cette nappe qui dépasse le périmètre du SAGE Marne Confluence, il a été proposé une **collaboration inter-SAGE**, réunissant les SAGE du Croult-Engbien-Vieille Mer, de Marne et Beuvronne et Marne Confluence, afin de porter ensemble cette étude. Ainsi, une convention de groupement de commande a été signée entre les structures porteuses des trois SAGE pour fixer les modalités de coordination dans la définition puis le suivi de l'étude. Une **convention de recherche et développement** a ensuite été signée avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour mener cette étude. Enfin, ce groupement inter-SAGE a été lauréat d'un appel à projets de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie assurant un financement à 100% de cette étude.

La mission d'étude a été lancée en décembre 2024 et se poursuivra en 2025 en y associant l'ensemble des parties prenantes concernées par le sujet.



Figure 7 : Cartographie du périmètre de l'étude quantitative sur la nappe Eocène du Valois

L'appui à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, un enjeu essentiel pour (re)dessiner la ville

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE devait réglementairement être opérée avant fin 2020, facilitant ainsi l'émergence d'opérations d'aménagement et d'urbanisme compatibles et conformes avec le SAGE.

Depuis 6 ans, le Syndicat a multiplié les outils et les canaux de diffusion d'information et d'analyse des documents d'urbanisme pour accompagner ces changements et convaincre les collectivités du sens que le projet de territoire du SAGE peut apporter en matière de cadre de vie, de rapport aux cours d'eau, aux milieux naturels, etc.

L'élaboration des PLU intercommunaux (PLUi), appelés à remplacer les PLU communaux, marque une évolution notable. En 2023, le PLUi de Paris Est Marne et Bois (PEMB), concernant 13 communes du territoire, a ainsi été approuvé. En 2024, c'est le PLUi de Grand Paris Grand Est (GPGE), concernant 10 communes, qui a été approuvé, et le PLUi de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), concernant 10 communes, a été arrêté avant d'être mis en consultation. Le basculement vers les PLUi constitue une opportunité d'harmonisation des prescriptions à une échelle intercommunale, plus en phase avec les objectifs du SAGE. Cela nécessite néanmoins **un travail d'accompagnement poussé auprès des Etablissements Publics Territoriaux (EPT)** concernés par l'élaboration de ces documents.

En 2024, l'effort a été porté en particulier sur les PLUi de Grand Paris Grand Est et Grand Paris Sud Est Avenir et, plus ponctuellement, sur quelques PLU à enjeux. Fin 2024, sept ans après l'approbation du SAGE, c'est donc **plus de 80% du territoire du SAGE qui a été analysé à travers les PLU, les PLUi et les SCOT, ce qui démontre l'engagement fort du Syndicat sur cet aspect.**

L'analyse du SDRIF-E, approuvé en septembre 2024, est également un fait notable de l'année 2024 dans la mesure où ce document « supra » fixe un cadre à l'échelle régionale en matière d'aménagement, d'environnement et de maîtrise de l'artificialisation. Le SDRIF-E donnera les lignes directrices pour les documents de planification plus locaux.

Ce travail d'analyse et d'accompagnement est appelé à se poursuivre en 2025, avec l'enjeu **d'évaluer si les demandes du SAGE ont bien été prises en compte dans tous les documents**. Pour rappel, en 2020 (étude SMV / CAUE), sur 52 communes : 2/3 citaient le SAGE, 1/3 le plan de paysage, plus de 80% ne cartographiaient pas les zones humides, 2/3 ne préconisaient pas la gestion à la source des eaux pluviales, mettant en évidence les progrès à réaliser sur la mise en compatibilité avec le SAGE.

Par ailleurs, il convient de mentionner **l'avis rendu sur le projet de plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la Marne de Vaires à Chelles** qui détermine également les aménagements et les constructions aux abords de la Marne.

La formulation des avis sur les dossiers, un engagement réglementaire et la mise en lumière des besoins d'accompagnement

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du SAGE, le Syndicat Marne Vive se doit d'accompagner la CLE dans la formulation des avis sur les Dossiers Loi sur l'Eau (DLE) pour lesquels elle est consultée. L'objectif est de veiller au respect des objectifs et des prescriptions du SAGE par les porteurs de projets.

En 2024, la CLE a été saisie sur 2 dossiers soumis à Autorisation Environnementale et la cellule d'animation du SAGE a été sollicitée pour analyse technique sur 2 dossiers d'Autorisation en phase d'instruction administrative, 18 dossiers soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et 3 Porter-à-Connaissances. En outre, 12 dossiers de déclaration « pour information de la CLE » ont été réceptionnés. Sur l'ensemble de ces saisines, **13 analyses ont été produites par la cellule d'animation du SAGE**, résultant d'un **travail de priorisation** et d'une collaboration efficace avec les services instructeurs de Police de l'Eau.

Les analyses produites sont renseignées dans un tableau de suivi qui permet de prendre du recul sur ce travail d'analyse et d'en tirer des enseignements en vue d'échanges au sein des instances du SAGE et avec les services instructeurs de la Police de l'eau. Les avis émis par la CLE sur les dossiers soumis à Autorisation Environnementale sont déposés sur le site internet du SAGE ; pour rappel, l'avis de la CLE est un avis consultatif mais versé au dossier réglementaire consultable par le public lors des enquêtes publiques.

Au-delà des missions réglementaires, le Syndicat accompagne également des opérateurs dont les projets sont soumis aux articles du Règlement du SAGE pour les aider à la mise en conformité de leurs opérations. Ainsi, à l'occasion du dépôt de permis de construire ou de permis d'aménager de plus de 1 000m², en particulier sur les bassins versants des affluents de la Marne, le Syndicat peut émettre des observations techniques, sur demande des services urbanisme et/ou des pétitionnaires. En 2024, le nombre d'analyses rendues sur des autorisations d'urbanisme a été nettement réduit, du fait notamment de la vacance du poste de chargé d'étude « eau dans la ville ». A l'avenir, le Syndicat envisage d'**axer son action sur la sensibilisation des pétitionnaires et des services instructeurs, le plus en amont possible des projets**, afin que la prise en compte des prescriptions du SAGE soit facilitée pour les maîtres d'ouvrages et leurs bureaux d'études.



Figures 8 :

Travaux en cours dans la ZAC Eco-quartier Ile de la Marne
à Noisy-le-Grand - SOCAREN (photo de gauche)

Création d'une promenade en bords de Marne le long de
la RD 215 avec désimperméabilisation des sols à Maisons-
Alfort – Conseil Départemental 94 (photo de droite)

A RETENIR

Territoire de 52 communes
1 réunion de la CLE + 1 réunion du Bureau
1 commission thématique réunie
4 documents d'urbanisme analysés
13 Dossiers Loi sur l'Eau analysés
1 convention inter-SAGE signée

ACCOMPAGNER LES PROJETS POUR REDUIRE LES PRESSIONS SUR LA RESSOURCE ET SUR LES RIVIERES

Le Contrat Eau et Climat - Trames vertes bleues Marne Confluence

Le contrat d'actions Trames vertes et bleues-Eau et Climat Marne Confluence "Pour reconquérir la biodiversité, la baignade en Marne et l'eau dans la ville" 2018-2023 constitue l'un des outils contribuant à la mise en œuvre du SAGE Marne Confluence.

Ce programme d'actions pluriannuel comporte des études et des travaux répartis sur l'ensemble du bassin versant. Il a été établi et signé par **23 entités, son montant global est de 226 Millions €** (après l'avenant de 2021), répartis en 4 objectifs :



- A : **RESTAURER LE MILIEU NATUREL** ET POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE : 15M€



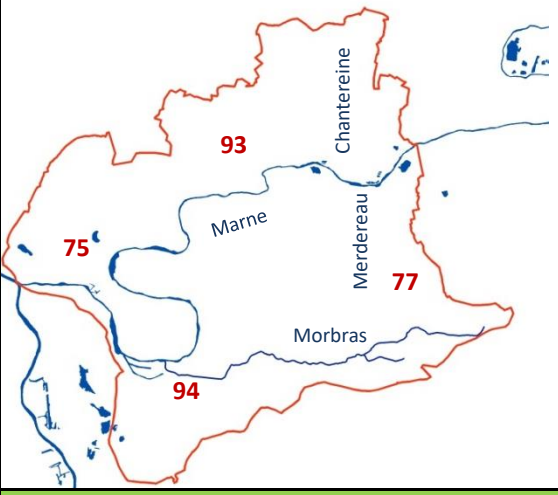
- B : **MAITRISER LES RUISSELLEMENTS** EN CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN VERT POUR L'ILE-DE-FRANCE : 14M€



- C : **AMELIORER LA QUALITE DES EAUX** ET PROTEGER LA RESSOURCE : 196M€



- D : **COORDINATION DES ACTIONS, SUIVI ET COMMUNICATION** : 0,4M€

16 PORTEURS DE PROJETS	
Etablissement Public de Territoire Est Ensemble	
Etablissement Public de Territoire Grand Paris Grand Est	
Etablissement Public de Territoire Grand Paris Sud Est Avenir	
Etablissement Public de Territoire Paris Est Marne et Bois	
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	
Ville de Chelles	
Ville de Noisy-le-Grand	3 FINANCEURS
Ville de Paris	
Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras	
Syndicat Marne Vive	Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	Région Ile-de-France
Conseil Départemental du Val-de-Marne	Conseil Départemental de la Seine-et-Marne (CD77)
Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Marne	4 PARTENAIRES
HAROPA Ports de Paris	
SADEV94	
Société publique locale d'aménagement de rénovation et d'équipement de Noisy-le-Grand (SOCAREN)	

16 porteurs de projets ont inscrit des opérations dans ce contrat et bénéficient ainsi de **financements priorités** des 3 partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-

France et le Département de Seine-et-Marne. Les 4 partenaires sont impliqués dans la préservation de la qualité écologique de la Marne et soutiennent également la démarche.

Le Syndicat Marne Vive assure l'animation du Contrat : il accompagne les signataires dans la réalisation du programme prévisionnel, il intervient au besoin en tant que facilitateur ou expert technique et il organise les échanges nécessaires au bon déroulement du Contrat. Un agent est dédié à l'animation du Contrat dont la mission principale est de faciliter l'émergence des opérations et leur financement et d'apporter un soutien technique aux porteurs de projet. **Une nouvelle animatrice du Contrat a pris ses fonctions en octobre 2024.**

En 2024, une part conséquente du travail d'animation a porté sur **la réalisation du bilan et de l'évaluation du Contrat 2018-2023** et la **préparation d'un nouveau Contrat pour la période 2025-2030**.

Le bilan du Contrat est très positif avec 91 actions engagées ou clôturées sur les 107 actions inscrites, et **207 M€ de dépenses réalisées** sur les 226 M€ d'études et de travaux prévus. Ces résultats ont bénéficié de l'accélération induite par l'objectif baignade en Seine et en Marne, en particulier sur les trois dernières années du Contrat.

L'évaluation du Contrat qui s'est appuyée sur des entretiens avec les partenaires financiers et un panel de signataires du Contrat ainsi qu'un questionnaire, a souligné sa pertinence, notamment dans l'optique de la mise en œuvre du SAGE et du SRCE, la cohérence du programme d'actions et des signataires pour couvrir les thématiques et ses objectifs prioritaires, l'efficacité dans l'accompagnement à la concrétisation des actions et le changement de pratiques. Des recommandations ont également été formulées pour améliorer l'articulation avec les autres plans et programmes, renforcer la communication autour du Contrat et des actions qui y sont inscrites, cibler l'accompagnement vers les actions prioritaires. Le comité de pilotage du Contrat, réuni le 12 décembre, a pris acte de ce bilan-évaluation **et a confirmé le caractère pertinent et indispensable d'un nouveau Contrat pour la période 2025-2030**.

Bien qu'il s'agisse d'une année de transition entre deux contrats, le travail d'accompagnement des porteurs de projets s'est poursuivi, en cohérence avec les objectifs liés à la baignade en Marne et la restauration des cours d'eau, avec notamment **le suivi d'actions prioritaires** telles que : études sur le bassin versant du ru de Chantereine, projet à la confluence entre le ru de Maubuée et la Marne, étude des potentialités de renaturation sur le territoire d'Est Ensemble, Schémas Directeurs d'Assainissement Intercommunaux des EPT GPGE et GPSEA et de la CAPVM, etc.

En parallèle, la démarche d'identification et d'émergence de **nouveaux projets de restauration écologique de berges de Marne**, initiée fin 2021 par le lancement d'une première phase de rencontre des acteurs, s'est poursuivie en 2024 par le **lancement d'une consultation pour une mission d'expertise et de conseil sur l'entretien et la restauration écologique de berges de Marne**. Cet accompagnement qui a pour objet de donner différents exemples de projets pouvant être portés sur le territoire, sera mis en place début 2025, en lien avec les villes riveraines de la Marne intéressées et les acteurs GEMAPIens.

Le rôle de l'animation du Contrat a été souligné lors du colloque régional « Des clés pour favoriser la trame bleue en ville » qui a eu lieu les 21 et 22 novembre. L'animatrice du Contrat est intervenue aux côtés d'HAROPA Ports pendant **la table ronde « Contrats territoriaux, un moyen pour mobiliser les acteurs et capitaliser pour la trame bleue »**. Le Syndicat s'est également impliqué dans la visite de terrain qui a eu lieu le 22 novembre sur les bords de Marne à Torcy-Noisiel.



Figures 9 : De haut en bas

Intervention de l'animatrice du Contrat lors du colloque régional « Trame bleue en ville » organisé le 21 novembre 2024 par l'association Espaces suivis de la visite de l'Île de Douvres à Torcy le 22 novembre 2024

Travaux d'assainissement pour le traitement du rejet de l'autoroute A4 à Joinville-le-Pont – EPT PEMB

Comité de pilotage du Contrat du 12 décembre 2024



A RETENIR

23 signataires
1 bilan-évaluation du Contrat 2018-2023
91 actions engagées ou clôturées
207 M€ de dépenses réalisées
1 réunion du Comité de pilotage
1 marché d'expertise sur les berges de Marne

DEFENDRE LES ENJEUX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE

Le suivi des grandes démarches

Le Syndicat Marne Vive s'implique également dans le **suivi des projets et des démarches de planification menées à des échelles supra-territoriales ou qui revêtent des caractéristiques territoriales fortes vis-à-vis des milieux aquatiques**. L'objectif est de s'assurer que ces opérations intègrent avec justesse les enjeux liés à la Marne et à ses affluents et tiennent compte des prescriptions et intentions du SAGE Marne Confluence.

Des partenariats ont été reconduits avec le Cluster Eau Milieux Sols, l'association collectivités-chercheurs ARCEAU Ile-de-France et le Comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France.

Le Syndicat Marne Vive s'est impliqué en 2024 dans les ateliers préparatoires au nouveau Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne (2025-2030) et le comité de suivi de la charte Natur'eau 77, les Comités de la Ressource en Eau de Paris Proche Couronne et de Seine-et-Marne, le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, l'Instance Permanente de Concertation du Port de Bonneuil, la Charte de l'Arc Boisé et le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PPAEN) portés par le Département du Val-de-Marne, la démarche « Champigny 2060 » portée par l'association AQUI'BRIE sur la nappe de Champigny, le Plan Départemental de Protection et de Gestion piscicole (PDPG) de Paris Proche Couronne porté par la Fédération de pêche, le Forum des acteurs de l'eau d'Ile-de-France, la démarche de Manifeste sur l'eau du Département de Seine-Saint-Denis, le suivi du plan d'action opérationnel territorialisé de Paris et proche couronne, l'élaboration de l'Atlas des paysages du Val-de-Marne, la participation au comité des partenaires de la charte de l'Arc Boisé, la coordination avec le contrat territorial eau et climat du Département du Val-de-Marne et bien d'autres initiatives menées sur le territoire par des partenaires du Syndicat Marne Vive.



Figure 10 :

Rencontre technique départementale « Eau et nature en ville » organisée par le CD77 le 19 novembre 2024 (photo du haut)

Intervention du Syndicat lors du forum des acteurs de l'eau du 9 juillet 2024 (photo du bas)



INFORMER & METTRE EN PARTAGE

Le Syndicat s'est impliqué dans plusieurs **événements de sensibilisation du grand public** ou auprès de professionnels sur les enjeux de l'eau sur le territoire :

- Fête de la Nature à Saint-Maur-des-Fossés pour parler de la Marne et sa biodiversité le 26 mai ;
- Marne en Vogue à Bry-sur-Marne pour sensibiliser sur le thème de la qualité de l'eau et l'objectif baignade en Marne les 1er et 2 juin ;
- Big Jump (voir ci-après)

Le Syndicat a par ailleurs apporté sa contribution à l'élaboration de **panneaux de sensibilisation sur la faune et la flore des bords de Marne** à Saint-Maur-des-Fossés (installation lors de l'été 2024).



Figures 11 : Panneaux de sensibilisation sur la faune et la flore des bords de Marne à Saint-Maur-des-Fossés

Les questions sur l'avenir de la ressource en eau, le projet de baignade en Marne, l'origine des pollutions ou encore la biodiversité de la Marne sont les plus récurrentes et **témoignent d'un fort intérêt de la population pour connaître et comprendre le petit et le grand cycle de l'eau**.



Figures 12 : Inauguration des travaux sur les rejets de l'autoroute A4 à Champigny-sur-Marne (photo de gauche) ; Stand lors du Big Jump à Neuilly-sur-Marne (photo de droite)

AMELIORER LA CONNAISSANCE ET MOBILISER LE TERRITOIRE

L'objectif Baignade

Objectif fondateur du Syndicat et fédérateur des acteurs du territoire à travers le SAGE Marne Confluence, le sujet de la baignade alimente de nombreuses actions du Syndicat Marne Vive. Cet engagement est devenu plus opérationnel à partir de 2015 avec la réalisation d'études spécifiques sur le sujet et l'appui aux collectivités partenaires pour résorber les pollutions en Marne. Sur ces bases, en 2018, les villes de Champigny-sur-Marne, Chelles, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice se sont portées candidates à la réouverture de sites de baignade, rejointes en 2023 par Joinville-le-Pont et Maisons-Alfort puis en 2024 par Le Perreux-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Bry-sur-Marne, soit un total de **11 sites candidats**. Une dynamique partenariale forte, au cœur de laquelle le Syndicat prend pleinement dans son rôle de mutualisation.

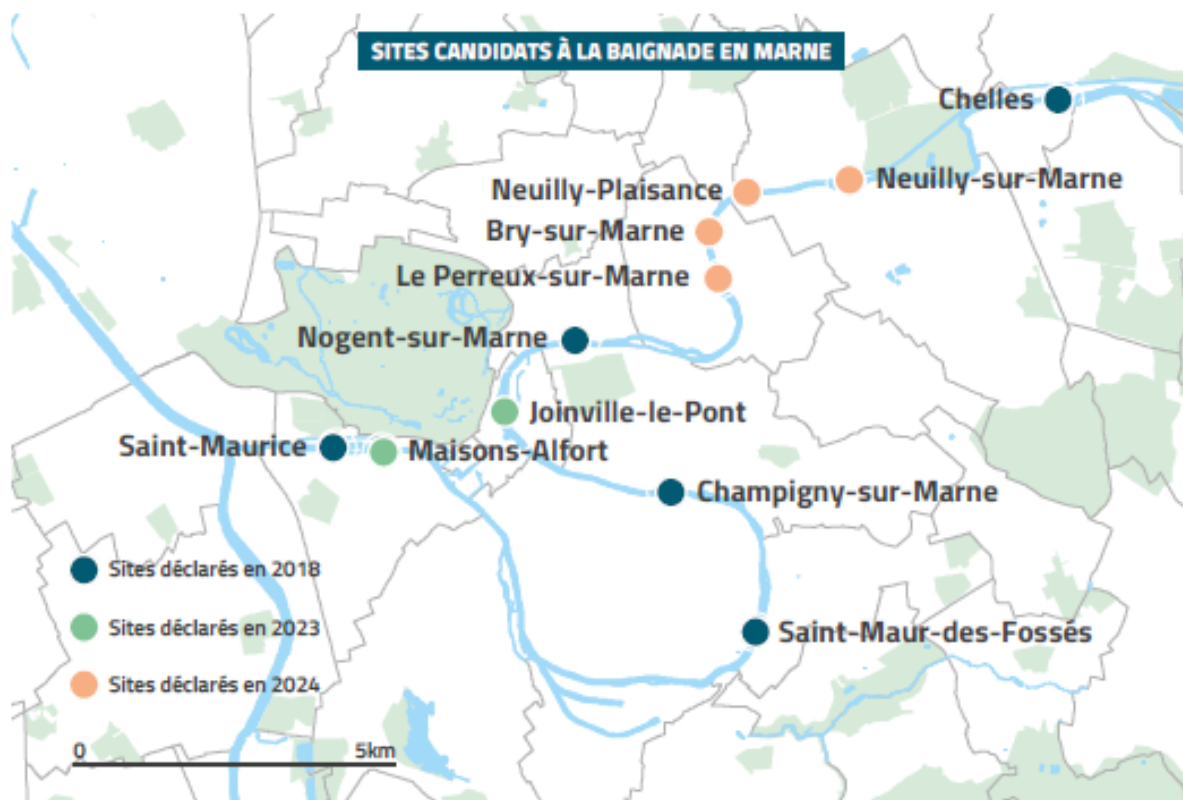


Figure 13 : Sites candidats à l'ouverture d'un site de baignade en Marne (connus fin 2024)

En 2024, le Syndicat a :

- Piloté l'étude d'élaboration des profils de baignade en Marne, outils réglementaires nécessaires pour les villes candidates à l'ouverture d'un site. **7 profils de baignade ont été rendus** par le Syndicat en novembre 2024.
- Piloté la campagne estivale 2024 sur le suivi de la qualité bactériologique en Marne, soit **près de 500 prélèvements effectués** avant analyses en laboratoire.
- Testé pendant 2 mois un dispositif d'analyse à haute fréquence de la qualité bactériologique de la Marne, à Joinville-le-Pont.
- Contribué à la dynamique collective de retour de la baignade en Seine et en Marne et au partage de ses données dans le cadre des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'accompagnement des villes candidates et la poursuite des études préparatoires à l'ouverture des baignades

Lancée fin 2021, l'étude mutualisée à l'échelle du Syndicat intitulée « *Préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade* » s'est conclue par la remise aux collectivités concernées du profil de baignade pour leur site. Cette étude permet d'identifier et de modéliser les sources de pollution dégradant la qualité de la Marne et d'établir un plan d'actions pour les résorber, avec les collectivités concernées et en particulier les gestionnaires d'assainissement.

Dans le cadre de cette étude, le Syndicat a organisé en 2024 deux temps d'échanges avec ses partenaires :

- **Une réunion d'information auprès des sites candidats**, le 31 mai, pour présenter les études et les démarches préalables à l'ouverture d'une baignade, partager des retours d'expériences sur les études en question et identifier les possibilités d'accompagnement technique et financier ;
- **Un comité technique**, le 4 octobre, avec l'ensemble des parties prenantes sur le sujet, pour présenter les résultats de la campagne de suivi de l'été 2024 ainsi que l'avancement du travail sur les profils de baignade.

Le Syndicat a participé aux différentes réunions relatives à la baignade en Seine et en Marne (comités de pilotage du 2 février et du 10 décembre) et est également intervenu à l'occasion du comité de pilotage "Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine", le 21 mars, présidé par le Préfet de Région, la Maire de Paris et le Président de la Métropole du Grand Paris pour présenter le travail sur les profils de baignade en Marne. Il en a été de même lors du Forum des acteurs de l'eau organisé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le 9 juillet, pour évoquer le lien entre baignade et développement territorial.



Figure 14 : Réunion d'information auprès des sites candidat à l'ouverture d'une baignade organisée par le SMV le 31 mai 2024 (photo de gauche) ; Comité de pilotage baignade en Seine et en Marne du 21 mars 2024 (photo de droite)

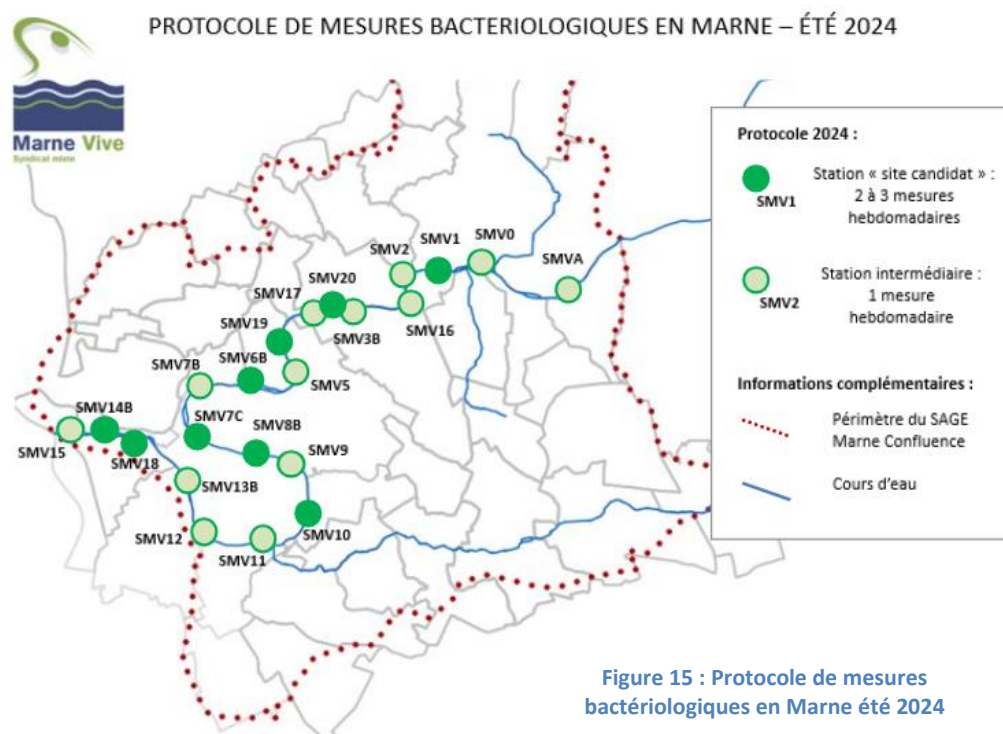
Fin 2024, forts du travail d'étude et d'acquisition de connaissances mené par le Syndicat, c'est bien l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se prépare, avec l'ouverture prévue de sites de baignade en Seine et en Marne dès l'été 2025.

L'acquisition des connaissances sur la qualité de la Marne

Débutées en 2015, **les campagnes de prélèvements bactériologiques se tiennent désormais chaque été sur la période balnéaire, de mi-juin à mi-septembre, pour évaluer l'état de la qualité de la Marne** au regard des paramètres visés par la directive européenne baignade. Ces mesures présentent l'intérêt à la fois d'apprécier les évolutions de la qualité de la Marne mais aussi le chemin qu'il reste à parcourir

en vue d'atteindre une eau de qualité réglementaire. Ces données sont en effet essentielles pour comprendre l'impact des pollutions sur la Marne et les variations observées.

En 2024, l'acquisition de données s'est poursuivie et a été renforcée, avec 4 stations de suivi de la qualité ajoutées sur les sites candidats à la baignade de Maisons-Alfort (SMV18), du Perreux-sur-Marne (SMV19), de Neuilly-sur-Marne (SMV20), et une station à l'extrémité amont du territoire du Syndicat (SMVA) portant à **22 le nombre de stations faisant l'objet de prélèvements et d'analyses en laboratoire**. La campagne 2024 s'est déroulée du 17 juin au 12 septembre, avec des prélèvements opérés 1 à 3 fois par semaine, selon que le site est candidat ou non à la mise en place d'une baignade.



Ces données alimentent les études de profils de baignade. Elles sont également partagées avec des universitaires et laboratoires de recherche, spécialistes de la microbiologie, afin d'évaluer la dynamique bactériologique de la Marne et comprendre l'origine de ces variations.

En 2024, le Syndicat Marne Vive a renouvelé la convention d'échange de données avec ses partenaires de recherche et a participé au groupe de travail « Connaissances » piloté par la Ville de Paris, pour partager les résultats sur la qualité bactériologique de la Marne avec les autres producteurs de données analogues sur l'agglomération parisienne.

Pour améliorer la gestion des futurs sites de baignade, le Syndicat Marne Vive a **testé entre le 8 juillet et le 20 septembre un dispositif d'analyse dit à « haute fréquence »**, sur le site du port de plaisance de Joinville-le-Pont. Ce capteur (Coliminder), présent en bord de Marne, a permis d'effectuer des prélèvements et des analyses automatiques in situ toutes les deux heures, afin de détecter les fluctuations à la hausse et à la baisse de la présence de bactéries E. Coli dans la Marne. Les résultats collectés seront exploités pour valider le test et le cas



Figure 16 : Dispositif d'analyse « haute fréquence » testé en bord de Marne pendant l'été 2024

échéant venir conforter à l'avenir le système d'alerte autour des baignades, pour renforcer la sécurité des baigneurs.

La sensibilisation, le partage de l'objectif et les engagements collectifs

L'édition 2024 de l'opération « BIG JUMP », à laquelle a pris part le Syndicat sur 3 sites en Marne (Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne), a été un nouveau succès avec une mobilisation des élus locaux et des habitants.

La Ville de Neuilly-sur-Marne organisait son premier Big Jump, avec une belle participation et des participants enthousiastes.

Le Syndicat était présent sur ces événements pour répondre aux questions des habitants, aux côtés de nombreux partenaires présents sur des stands de sensibilisation (gestionnaires d'assainissement, producteurs d'eau potable, fédération de pêche, etc.). L'occasion de présenter les avancées en matière de qualité de l'eau, de sensibiliser sur les efforts qui restent à produire par chacun (collectivités, individus) et de rappeler que l'objectif baignade est un objectif fédérateur qui profite à tous : autres pratiquants d'activités nautiques, producteurs d'eau potable, biodiversité aquatique.

Pour préfigurer les futurs sites de baignade en Marne, les communes de Saint-Maur-des-Fossés et de Neuilly-sur-Marne ont installé à cette occasion un dispositif flottant pour matérialiser ce que pourrait être leur future baignade.



Figure 17 : 1^{ère} organisation du Big Jump en Marne pour la Ville de Neuilly-sur-Marne



Figure 18 : Inauguration de la station de dépollution des eaux pluviales du ru de la Lande à Champigny le 23 avril 2024, en présence notamment de la Ministre des Sports et du Ministre de la transition écologique

Au niveau métropolitain, le Syndicat a pu poursuivre sa contribution au projet de reconquête des baignades en Seine et en Marne, en héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, par la participation active aux réunions organisées conjointement par la Préfecture de Région, la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris. Il était également présent lors de l'inauguration d'équipements structurants pour l'amélioration de la qualité de la Marne, tels que la station de dépollution des eaux pluviales du ru de la Lande, à Champigny-sur-Marne (CD94).



A RETENIR

Plus de 30 ans d'engagement du SMV en faveur de la baignade
11 sites candidats à l'ouverture d'une baignade
7 profils de baignade réalisés
22 points de suivi bactériologique en Marne
Près de 500 analyses de la qualité de l'eau
3 événements du Big Jump sur la Marne



Figures 19 : Opération « Big Jump » en Marne 2024 – événement à Saint-Maur

L'ANNEE 2024 EN CHIFFRES

9 membres dont 2 nouveaux en 2023

Environ 1,3 M d'habitants sur le territoire du Syndicat

Près de 40 km de Marne et 4 affluents

Une équipe de 5 agents

Analyses au regard du SAGE :

4 documents d'urbanisme

13 Dossiers Loi sur l'Eau

1 bilan-évaluation du Contrat 2018-2023

91 actions engagées ou clôturées

207 M€ de dépenses réalisées

3 événements Big jump

Plus de 1000 participants au Big jump sur les 3 sites

11 sites candidats à la baignade en Marne

476 analyses de la qualité bactériologique de la Marne

7 « profils de baignade » rédigés

801 kg de déchets flottants identifiés et ramassés

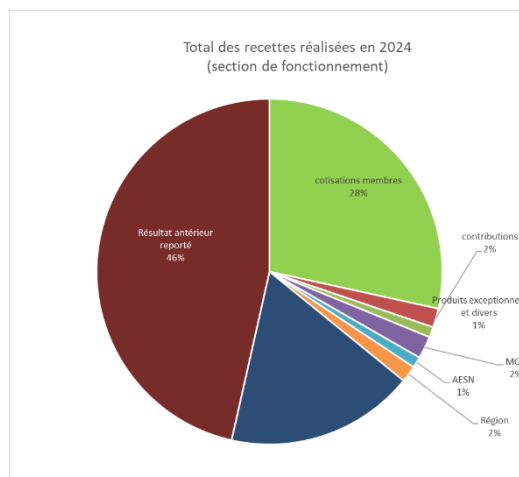
ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

Bilan financier 2024

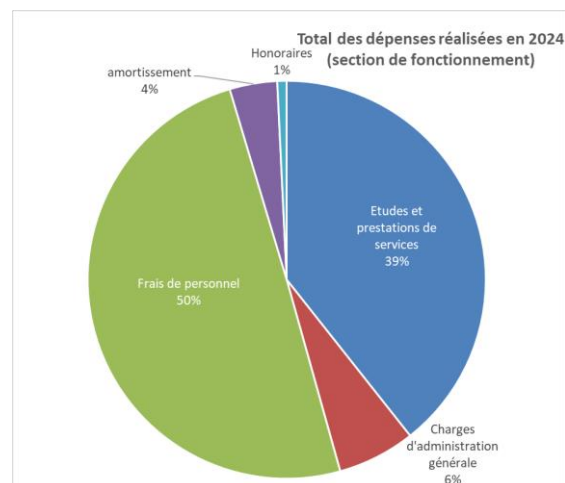
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	86 991,11€	1 601 963,23€
DEPENSES	0,00€	615 362,45€
EXCEDENT / RESULTAT	86 991,11€	986 600,78 €

Détail des recettes et des dépenses de fonctionnement

ETAT DES RECETTES 2024	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	réalisé 2024 (€)
cotisations membres	455 590,00
contributions	28 463,00
subventions AESN	16 500,00
subvention Région	24 930,35
subvention MGP	33 556,25
versements villes baignade	0,00
excédent antérieur reporté	744 512,35
Reprise de provisions	282 800,00
produits exceptionnels et divers	14 098,48
total recettes	1 601 963,23



ETAT DES DEPENSES 2024	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	réalisé 2024 (€)
Etudes	212 939,61
Prestations de service	29 208,72
Matériels et fournitures	3 845,64
Locations mobilières et immobilières	
Charges locatives	8 864,26
Primes d'assurances	1 001,97
Honoraires	4 680,00
Documentation technique et générale	1 425,00
Formation professionnelle (frais de colloques et séminaires)	6 132,89
Annonces et insertion	1 188,00
Catalogues et imprimés	0,00
Publications	0,00
Frais de transports et de mission	198,65
Frais de réception	234,82
Frais d'affranchissement	922,37
Concessions, brevets et licences	704,02
Cotisations (associations)	14 343,12
Frais de personnel	305 907,90
Frais financiers	0,36
Amortissement	23 765,12
Total dépenses	615 362,45



Détail des recettes et des dépenses d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé
Excédent 2023 reporté	63 225,99€		0,00€
Frais d'études	18 013,00€		
Autres installations matériel et outillage technique	2 843,00€		
Amortissement : matériel de bureau et informatique	1 815,12€		
Amortissement : mobilier	1 094,00€		
TOTAL	86 991,11€	TOTAL	0,00€

Décisions prises lors des comités syndicaux de 2024

SEANCE DU 29 FEVRIER

RAPPORT N°1 – VOTE : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

RAPPORT N°2 - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

RAPPORT N°3 - VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCES AUX SERVICES INFORMATIQUES MUTUALISES DU SYNDICAT MIXTE INFOCOM'94 POUR L'ANNEE 2024

RAPPORT N°4 – VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE LA VILLE DE SAINT MAUR DES FOSSES

RAPPORT N°5 – VOTE - APPROBATION DE L'ADHESION AU CONTRAT CADRE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE L'EMPLOI « PASS » SOUSCRIT PAR LE CIG DE LA PETITE COURONNE

RAPPORT N°6 - COMMUNICATION - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 DU SYNDICAT MARNE VIVE

RAPPORT N°7 - VOTE – APPROBATION DU TAUX ET DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES MEMBRES ET NON MEMBRES POUR L'ANNEE 2024

RAPPORT N°8 – PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

RAPPORT N°9 – VOTE : AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ETUDE « PREPARATION A LA REOUVERTURE DES SITES DE BAIGNADE »

RAPPORT N°10 - INFORMATION – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION « ARCEAU », DU CLUSTER « EAU – MILIEU – SOL » ET DU COMITE DES PARTENAIRES DE L'ARB EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE 'ADHESION DU SYNDICAT MARNE VIVE

SEANCE DU 26 MARS

RAPPORT N°1 – VOTE : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

RAPPORT N°2 - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

RAPPORT N°3 - AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION 2023 PRESENTE PAR LA COMPTABLE PUBLIQUE

RAPPORT N°4 - VOTE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORT N°5 – VOTE - APPROBATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET DU SYNDICAT MARNE VIVE

RAPPORT N°6 - VOTE - APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS 2024

RAPPORT N°7 - VOTE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024

RAPPORT N°8 – VOTE – MISE EN PLACE DES TITRES RESTAURANTS AU PROFIT DES AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS DU SYNDICAT MARNE VIVE

RAPPORT N°9 – VOTE - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION « ARCEAU » POUR L'ANNEE 2024

RAPPORT N°10 - VOTE - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CLUSTER « EAU-MILIEUX-SOLS » POUR L'ANNEE 2024

RAPPORT N°11 - VOTE : RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION DU SYNDICAT MARNE VIVE POUR L'ANNEE 2024 AU COMITE DES PARTENAIRES DE L'AGENCE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE

RAPPORT N°12 – VOTE : AVENANT AU MARCHE RELATIF A L'ETUDE « PREPARATION A LA REOUVERTURE DES SITES DE BAIGNADE »

RAPPORT N°13 – VOTE : AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ARRETE PAR L'EPT GRAND PARIS GRAND EST

RAPPORT N°14 - INFORMATION : CONTRAT TERRITORIAL « EAU ET CLIMAT » - BILAN-EVALUATION ET PREPARATION D'UN NOUVEAU CONTRAT 2025-2030

SEANCE DU 20 JUIN

RAPPORT N°1 – VOTE : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 26 MARS 2024

RAPPORT N°2 - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

RAPPORT N°3 - VOTE - APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU SYNDICAT MARNE VIVE

RAPPORT N°4 – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

RAPPORT N°5 – VOTE - APPROBATION DE L'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE ET AUX MISSIONS DE MEDIATION A L'INITIATIVE DU JUGE OU DES PARTIES AUPRES DU CIG DE LA PETITE COURONNE

RAPPORT N°6 - VOTE : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SYNDICAT MARNE VIVE

RAPPORT N°7 – VOTE – ETUDE INTER-SAGE DE DIAGNOSTIC DE LA RESSOURCE EN EAU A L'ECHELLE FRANCILIENNE DE LA NAPPE DE L'EOCENE DU VALOIS

RAPPORT N°8 - VOTE : APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION « BIG JUMP » 2024

RAPPORT N°9 – VOTE – OBJECTIF BAIGNADE EN MARNE – AVANCEMENT ET COLLABORATION AVEC DES ORGANISMES DE RECHERCHE

RAPPORT N°10 – INFORMATION – MARCHE « LOCALISATION DES ZONES D'ACCUMULATION DES DECHETS FLOTTANTS SUR LA MARNE ET NETTOYAGE »

SEANCE DU 12 DECEMBRE

RAPPORT N°1 – VOTE : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2024

RAPPORT N°2 - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT ET PAR MONSIEUR LE VICE PRESIDENT

RAPPORT N°3 - VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT ADHESION AU SERVICE ERGONOMIE ET INGENIERIE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EIPRP) DU CIG PETITE COURONNE POUR L'INSPECTION ET LE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

RAPPORT N°4 - VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT ADHESION A LA MISSION « ASSISTANCE A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES » DU CIG PETITE COURONNE

RAPPORT N°5 - VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU PAIEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS AGREES SOLLICITES PAR LE SECRETARIAT DU CONSEIL MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL PLACE AUPRES DU CIG PETITE COURONNE ET AUX MODALITES DE REMBOURSEMENT DE CES FRAIS

RAPPORT N°6 - VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCES AUX SERVICES INFORMATIQUES MUTUALISES DU SYNDICAT MIXTE INFOCOM'94 POUR L'ANNEE 2025

RAPPORT N°7 - VOTE : APPROBATION DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL D'INFOCOM'94 POUR L'ANNEE 2025

RAPPORT N°8 - VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

RAPPORT N°9 - VOTE : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION AU RISQUE PREVOYANCE

RAPPORT N°10 – VOTE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES POSTES D'ANIMATION LIES AU SAGE, AU CONTRAT ET AUX ANIMATIONS THEMATIQUES ASSOCIEES

RAPPORT N°11 - VOTE : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE INTER-SAGE DE DIAGNOSTIC QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU A L'ECHELLE FRANCILIENNE DE LA NAPPE EOCENE DU VALOIS – AVENANT N°1

RAPPORT N°12 – INFORMATION – OBJECTIF BAIGNADE EN MARNE – AVANCEMENT

Décisions prises lors de la Commission Locale de l'Eau du 13 décembre 2024

Point n°1 : ordre du jour de la CLE du 13 décembre 2024

Point n°2 : procès-verbal de la CLE du 15 décembre 2023

Point n°3 : engagement de la CLE dans le lancement d'une étude de connaissance sur la nappe du Valois en inter-sage

Point n°4 : bilan de l'animation du sage 2023

Point n°5 : information sur les avis rendus – dossiers loi sur l'eau

Point n°6 : programme de travail prévisionnel 2025 et éléments du budget prévisionnel 2025

Point n°7 : avancement du contrat eau et climat-trame verte et bleue 2025-2030

Les marchés suivis en 2024

N° marché	Objet et nature des marchés	Montant du marché (TTC)	Durée marché	Titulaire	Montant réalisé (TTC) en 2024	Aide financière
2023-01	Campagne de mesures bactériologiques en Marne	85 992€ annuel maximum	2023/2024/2025	CD 94	81 895,61€	- 80% AESN (base : 146 548€ pour 2 ans)
2021-02	Localisation des zones d'accumulation de déchets flottants sur la Marne et nettoyage	48 000€ maximum annuel	2021/2022/2023	Au Fil de l'Eau	21 640€	
2021-03	Préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade	561 857,10€ maximum	2021 - 2025	Prolog INGENIERIE	89 754,00€	- 80% AESN (base 556 375€)
2023-03	Prestations d'accompagnement et de conseil juridiques	Lot 1 : 12 000€ maximum Lot 2 : 60 000€	2023/2024/2025	Lot 1 : Cabinet Landot & Associés Lot 2 : Cabinet Paillat-Conti-Bory	Lot 1 : 0€ Lot 2 : 0€	

ANNEXE 1: LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU SAGE MARNE CONFLUENCE

Les 6 objectifs généraux structurant le PAGD

Objectif général 1 : réussir l'impérieuse intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire Marne Confluence

Objectif général 2 : améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour de la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences DCE*

Objectif général 3 : renforcer le fonctionnement écologique de la Marne en articulation avec son identité paysagère et la pratique équilibrée de ses usages

Objectif général 4 : reconquérir les affluents et les anciens rus, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale

Objectif général 5 : se réapproprier les bords de Marne et du Canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques

Objectif général 6 : coordonner, outiller et mobiliser les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE

* Directive Cadre sur l'Eau

CE QUE LE SAGE MARNE CONFLUENCE VA CHANGER



2022 : objectif baignade
Interdite depuis plus de 30 ans, l'ambition du SAGE est d'identifier des futurs sites de baignade et définir les conditions sanitaires et de sécurité adaptées à son retour en 2022.



Pour une qualité de toutes les eaux

Avec tous les acteurs et usagers, le SAGE cherche à maîtriser les pollutions rejetées dans la Marne et ses affluents, pour des rivières propres à la production d'eau potable et à la baignade. Cela nécessite de veiller à ce que les eaux usées soient correctement collectées, de limiter l'imperméabilisation des sols et de gérer les eaux pluviales au plus près de là où elles tombent par des techniques adaptées.



Les paysages de l'eau au cœur de la ville de demain

Penser autrement l'aménagement des villes suppose des changements de pratiques en redonnant sa place et sa visibilité à l'eau. Le SAGE va contribuer à redessiner les paysages urbains autour de l'eau en créant un réseau d'échanges pour la conception d'un urbanisme et d'opérations d'aménagement durables.



Des rivières et une richesse à (re)découvrir

La Marne, les rivières, les étangs et les zones humides sont une richesse importante en milieu urbain. Ils font partie de notre héritage et notre quotidien. Le SAGE vise à améliorer leur fonctionnement écologique et à permettre au plus grand nombre de s'épanouir au contact de ces milieux, par une pratique équilibrée des usages liés à l'eau (navigation, sports, promenade...)



Syndicat Marne Vive

Hôtel de Ville
Place Charles-de-Gaulle
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

01 45 11 65 72

www.marne-vive.com

www.sage-marne-confluence.fr